

Arrêté n° 2024 – 132
fixant la liste des agglomérations d'assainissement,
en déterminant les systèmes d'assainissement
tels que définis à la rubrique 2.1.1.0. de la nomenclature annexée
à l'article R. 214-1 du code de l'environnement qui les composent

Le Préfet des Ardennes,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu la directive européenne n° 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R 211-25 à R 211-47 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article R. 2224-6 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et des départements ;

Vu le décret du 3 novembre 2021 nommant M. Alain BUCQUET en qualité de préfet des Ardennes ;

Vu le décret n°2020-1050 du 14 août 2020 modifiant le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté n°2024-112 du 27 février 2024 portant délégation de signature à M. Joël DUBREUIL, secrétaire général de la préfecture des Ardennes ;

Considérant que, dans le cadre de la révision de la nomenclature relative à la loi sur l'eau, le préfet doit arrêter la liste des agglomérations d'assainissement, en déterminant les systèmes d'assainissement tels que définis à la rubrique 2.1.10. de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires des Ardennes ;

ARRÊTE

Article 1 : Liste

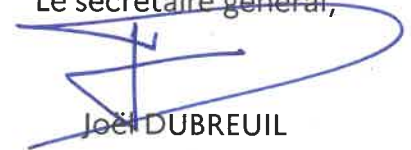
La liste des agglomérations d'assainissement dont le territoire s'étend en totalité dans le département des Ardennes figure en annexe du présent arrêté. Cette liste mentionne également les systèmes d'assainissement composant chaque agglomération d'assainissement.

Article 2 : Exécution

Le secrétaire général de la préfecture des Ardennes et le directeur départemental des territoires des Ardennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et des services déconcentrés de l'État et mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes.

Charleville-Mézières, le **08 MARS 2024**

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,



Joël DUBREUIL

Délais et voies de recours

Dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté peut être introduit :

- soit un recours gracieux, adressé à M. le Préfet des Ardennes – 1 place de la préfecture – BP 60002 – 08005 Charleville-Mézières cedex ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à M. le Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires – 246 boulevard Saint Germain – 75007 Paris ;

Un recours contentieux peut être aussi introduit, en saisissant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, 25 rue du Lycée – 51036 Châlons-en-Champagne cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site de www.telerecours.fr

- par le bénéficiaire, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté ;
- par les tiers intéressés, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés à l'article L. 211-1, dans un délai de quatre mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois.

Annexe

Liste des agglomérations d'assainissement au 31/12/23 dont le territoire s'étend en totalité dans le département des Ardennes.

Conformément à la rubrique 2.1.1.0. de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du code de l'environnement, un système d'assainissement est constitué d'un système de collecte, d'une station de traitement des eaux usées et des ouvrages assurant l'évacuation des eaux usées traitées vers le milieu récepteur, tels que détaillés ci-dessous.

Nom de l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE de l'agglomération d'assainissement	Nom des stations assurant le traitement des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des stations assurant le traitement des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Nom des systèmes de collecte assurant la collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Code SANDRE des systèmes de collecte assurant la collecte des eaux usées produites par l'agglomération d'assainissement	Nom des communes rattachées en tout ou partie à l'agglomération d'assainissement
AMAGNE	030000108008	AMAGNE	030800801000	SC du STEU : AMAGNE	030800801SCL	Amagne
ATTIGNY	030000108025	ATTIGNY	030802502000	Système de collecte – ATTIGNY	030802502SCL	Attigny
AUBRIVES	020000108028	AUBRIVES	020802800001	SC du STEU : AUBRIVES	S20802800001	Aubrives
BAIRON ET SES ENVIRONS	020000108116	LE CHESNE	020811600007	SC du STEU : LE CHESNE	S20811600007	Bairon et ses environs (secteur ex-Le Chesne)
BAZEILLES	020000108053	BAZEILLES	020805302198	SC du STEU : BAZEILLES	S20805302198	Bazeilles, Daigny, Douzy, Francheval, Givonne, La Moncelle
BESACE	020000108063	LA BESACE	020806302412	Système de collecte - BESACE	S20806302412	La Besace
BIERMES	030000108064	BIERMES	030806401000	SC du STEU : BIERMES	030806401SCL	Biermes
BOGNY-SUR-MEUSE – BRAUX	020000108081	BOGNY-SUR-MEUSE – BRAUX	020808102285	SC du STEU : BOGNY-SUR-MEUSE – BRAUX	S20808102285	Bogny-sur-Meuse (quartier de Braux)
BOGNY-SUR-MEUSE - CHATEAU-REGNAULT	020000208081	BOGNY-SUR-MEUSE - CHATEAU-REGNAULT	020808102286	SYSTEME DE COLLECTE - BOGNY-SUR-MEUSE - CHATEAU-REGNAULT	S20808102286	Bogny-sur-Meuse (quartier de Château-Regnault)
BOURG-FIDELE	020000108078	BOURG FIDELE	020807801797	SC du STEU : BOURG FIDELE	S20807801797	Bourg-Fidèle
BUZANCY	030000108089	BUZANCY	030808901000	SC du STEU : BUZANCY	030808901SCL	Buzancy
CARIGNAN	020000108090	CARIGNAN	020809000004	SC du STEU : CARIGNAN	S20809000004	Blagny, Carignan
CHARLEVILLE-MEZIERES	020000108105	CHARLEVILLE-MEZIERES	020810500005	SC du STEU : CHARLEVILLE-MEZIERES	S20810500005	Aiglemont, Chalandry-Elaire, Charleville-Mézières, Darnouzy, Dom-le-Mesnil, Flize, La Francheville, La Grandville, Les Ayvelles, Lumes, Montoy-Notre-Dame, Prix-les-Mézières, Saint-Laurent, Villers-Semeuse, Ville-sur-Lumes, Warcq
CHARNOIS	020000108106	CHARNOIS	020810602281	Système de collecte - CHARNOIS	S20810602281	Charnois
CHATEAU-PORCIEN	030000108107	CHATEAU-PORCIEN	030810701000	SC du STEU : CHATEAU-PORCIEN	030810701SCL	Château-Porcien
CHAUMONT-PORCIEN	030000108113	CHAUMONT-PORCIEN	030811301000	Système de collecte - CHAUMONT-PORCIEN	030811301SCL	Chaumont-Porcien
CHEMERY-CHEHERY	020000108115	CHEMERY-CHEHERY	020811500006	SC du STEU : CHEMERY-SUR-BAR	S20811500006	Chémery-Chéhéry
COUCY	030000108133	COUCY	030813301000	Système de collecte – COUCY	030813301SCL	Coucy, Lucquy
DONCHERY	020000108142	DONCHERY	020814200009	SC du STEU : DONCHERY	S20814200009	Donchery, Vrine-Meuse
ESCOMBRES-ET-LE-CHESNOIS	020000108153	ESCOMBRES-ET-LE-CHESNOIS	020815300010	SC du STEU : ESCOMBRES-ET-LE-CHESNOIS	S20815300010	Escombres-et-le-Chesnois
FUMAY	020000108185	FUMAY	020822201356	SC du STEU : FUMAY	S20822201356	Fumay, Haybes
GERNELLE	020000108187	GERNELLE	020818702196	Système de collecte - GERNELLE	S20818702196	Gernelle
GIVET	020000108190	GIVET	020819000808	SC du STEU : GIVET	S20819000808	Givet, Chooz, Fromelennes, Ham-sur-Meuse, Rancennes
GLAIRE-HAMEAU DE IGES	020000108194	IGES	020819401402	Système de collecte - IGES	S020819401402	Glaire (hameau de Iges)
HARGNIES	020000108214	HARGNIES	020821403487	Système de collecte - HARGNIES	S020821403487	Hargnies
HAUTES-RIVIERES	020000108218	LES HAUTES-RIVIERES	020821802159	Système de collecte - HAUTES-RIVIERES	S20821802159	Les Hautes-Rivières
ISSANCOURT-ET-RUMEL	020000108235	ISSANCOURT-ET-RUMEL	020823502326	Système de collecte - ISSANCOURT-ET-RUMEL	S20823502326	Issancourt-et-Rumel
JUNIVILLE	030000108239	JUNIVILLE	030823901000	SC du STEU : JUNIVILLE	030823901SCL	Juniville
LANDRICHAMPS	020000108247	LANDRICHAMPS	020824701849	SC du STEU : LANDRICHAMPS	S20824701849	Landrichamps
LAUNOIS-SUR-VENCE	020000108248	LAUNOIS-SUR-VENCE	020824803663	Système de collecte - LAUNOIS-SUR-VENCE	S020824803663	Launois-sur-Vence
LES MAZURES	020000208284	LES MAZURES - LES VIEILLES FORGES	020828400016	Système de collecte - MAZURES	S020828400016	Les Mazures (base de loisirs et hameau des Vieilles-Forges)

LES MAZURES – VILLAGE	020000108284	LES MAZURES	020828401553	SC du STEU : LES MAZURES	S20828401553	Les Mazures (village)
LUMES	020000108263	LUMES	020826300013	SC du STEU : LUMES	S20826300013	Lumes
MARGUT	020000108276	MARGUT	020827601404	SC du STEU : MARGUT	S20827601404	Margut, Moiry
MAUBERT-FONTAINE	020000108282	MAUBERT-FONTAINE	020828200015	SC du STEU : MAUBERT-FONTAINE	S20828200015	Maubert-Fontaine
MONTHERME	020000108302	MONTHERME	020830201509	SC du STEU : MONTHERME	S20830201509	Monthermé
MOUZON	020000108311	MOUZON	020831101595	SC du STEU : MOUZON	S20831101595	Mouzon
NOUVION-SUR-MEUSE	020000108327	NOUVION-SUR-MEUSE	020832702123	SYSTEME DE COLLECTE - NOUVION-SUR-MEUSE	S20832702123	Nouvion-sur-Meuse
NOUZONVILLE	020000108328	NOUZONVILLE	020832801510	SC du STEU : NOUZONVILLE	S20832801510	Gespunsart, Joigny-sur-Meuse, Neufmanil, Nouzonville
NOVION-PORCIEN	030000108329	NOVION-PORCIEN	030832901000	Systeme de collecte - NOVION-PORCIEN	030832901SCL	Novion-Porcien
POIX-TERRON	020000108341	POIX-TERRON	020834101327	SC du STEU : POIX-TERRON	S20834101327	Poix-Terron
POURU-SAINT-REMY	020000108343	POURU-SAINT-REMY	020834300022	SC du STEU : POURU-SAINT-REMY	S20834300022	Bréville, Pouru-Saint-Remy
REMILLY-AILLICOURT	020000108357	REMILLY-AILLICOURT	020835701857	SC du STEU : REMILLY-AILLICOURT	S20835701857	Angecourt, Haraucourt, Raucourt-et-Fiaba, Remilly-Aillicourt
RENWEZ	020000108361	RENWEZ	020836101637	SC du STEU : RENWEZ	S20836101637	Renwez
RETHEL	030000108362	RETHEL	030836201000	SC du STEU : RETHEL	030836201SCL	Acy-Romance, Barby, Rethel, Sault-les-Rethel
REVIN	020000108363	REVIN	020836301220	SC du STEU : REVIN	S20836301220	Revin
RIMOGNE	020000108365	RIMOGNE	020836503518	Systeme de collecte - RIMOGNE	S020836503518	Rimogne
ROCROI	020000108367	ROCROI	020836700026	SC du STEU : ROCROI	S20836700026	Rocroi
SEDAN	020000108409	GLAIRE-SEDAN	020819400011	SC du STEU : GLAIRE-SEDAN	S20819400011	Balan, Floing, Glaire (sauf Iges), Noyers-Pont-Maugis, Saint-Menges, Sedan, Thelonne, Wadelincourt
SIGNY-L'ABBAYE	030000108419	SIGNY-L'ABBAYE	030841901000	SC du STEU : SIGNY-L'ABBAYE	030841901SCL	Signy-l'Abbaye
SIGNY-LE-PETIT	030000108420	SIGNY-LE-PETIT	030842001000	SC du STEU : SIGNY-LE-PETIT	030842001SCL	Signy-le-Petit
SORBON	030000108427	SORBON	030842701000	SC du STEU : SORBON	030842701SCL	Sorbon
SORMONNE	020000108429	SORMONNE	020842903460	Systeme de collecte - SORMONNE	S020842903460	Sormonne
TAGNON	030000108435	TAGNON	030843501000	SC du STEU : TAGNON	030843501SCL	Tagnon
THILAY	020000108448	THILAY	020844802201	Systeme de collecte - THILAY	S20844802201	Thilay
THIN-LE-MOUTIER	020000108449	THIN-LE-MOUTIER	020844902211	Systeme de collecte - THIN-LE-MOUTIER	S20844902211	Thin-le-Moutier
TOURNES	020000108457	TOURNES	020845700027	SC du STEU : TOURNES	S20845700027	Tournes
VENDRESSE	020000108469	VENDRESSE	020846902608	Systeme de collecte - VENDRESSE	S020846902608	Vendresse
VIREUX-MOLHAIN	020000108486	VIREUX-MOLHAIN	020848600758	SC du STEU : VIREUX	S20848600758	Aubrives, Hierges, Vireux-Molhain, Vireux-Wallerand
VOUZIER	030000108490	VOUZIER	030849002000	SC du STEU : VOUZIER	030849001SCL	Vouziers
VRIGNE-AUX-BOIS	020000108491	VRIGNE-AUX-BOIS	020849102210	SC du STEU : VRIGNE-VIVIER	S20849102210	Vrigne-aux-Bois, Vivier-au-Court
WARNECOURT	020000108498	WARNECOURT	020849803440	Systeme de collecte - WARNECOURT	S020849803440	Evigny, Warnécourt

